



B-Valgrid SA
Siège de la société :
CH-1920 Martigny

Gestion et exploitation :
c/o FMV SA
Case postale 506
CH-1951 Sion
Tél.: +41 27 327 45 00

RAPPORT DE GESTION 2017

SOMMAIRE

B-VALGRID EN BREF

Carte du réseau	2
Chiffres 2017	3

BUTS ET ORGANISATION

Buts	4
Organes	5

B-VALGRID EN 2017

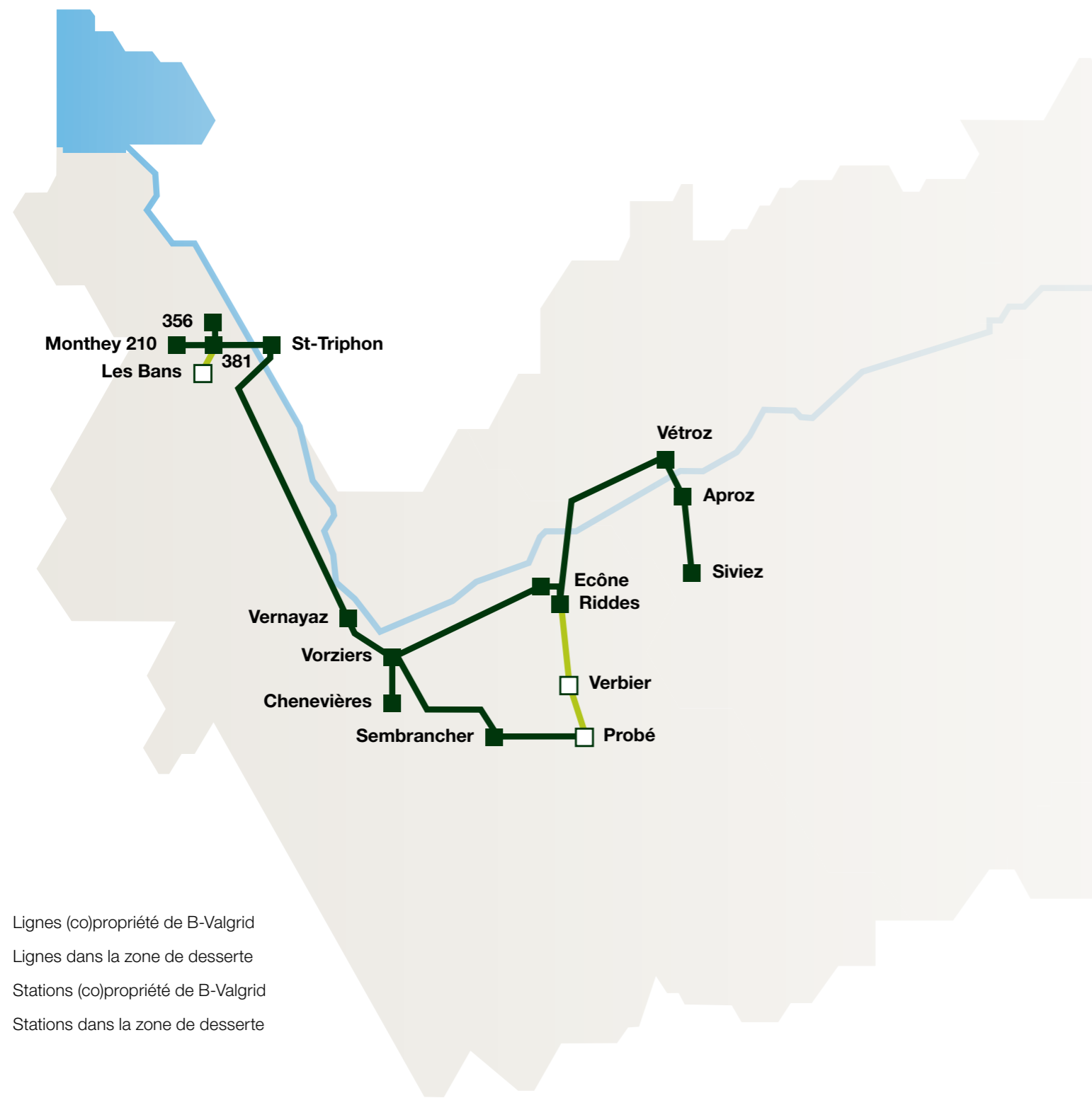
Rapport du Conseil d'administration	
Contexte	6
Notre année 2017	7
Nos projets	7
Perspectives	8

COMPTES 2017

Compte de résultat	11
Bilan	12
Tableau de trésorerie	14
Annexe aux comptes annuels	15
Utilisation du bénéfice	18
Rapport de l'organe de révision	19

B-VALGRID EN BREF

CARTE DU RÉSEAU ET CHIFFRES 2017



- Lignes (co)propriété de B-Valgrid
- Lignes dans la zone de desserte
- Stations (co)propriété de B-Valgrid
- Stations dans la zone de desserte

B-VALGRID, BUTS ET ORGANISATION

BUTS DE
LA SOCIÉTÉ

La société B-Valgrid SA a été fondée en 2006 dans l'optique d'unifier à terme l'exploitation du réseau suprarégional 65 kV en Valais. Cet objectif a été initié en 2005, par la création de la société Valgrid SA, propriétaire et gestionnaire du réseau 65 kV du Haut-Valais.

De siège social à Martigny, B-Valgrid poursuit les buts suivants :

- l'exploitation d'un réseau électrique Haute Tension (HT) entre Saint-Triphon et Siviez;

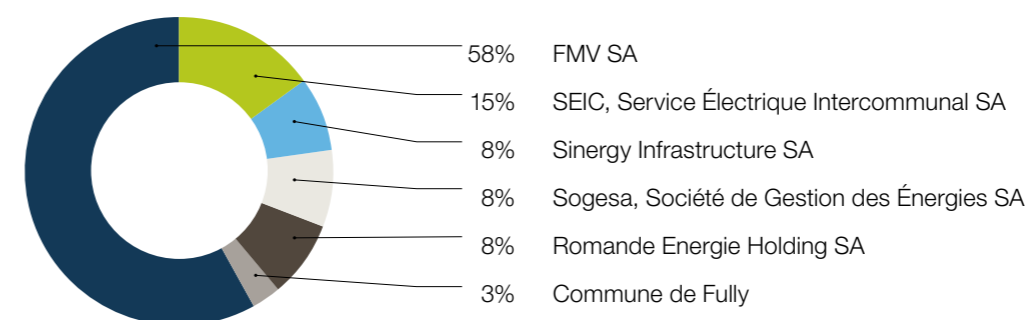
- le développement, le renouvellement, le renforcement, l'entretien et la rénovation de ce réseau.

Les actifs de B-Valgrid comprennent des transformateurs 220/65 kV et 125/65 kV, des lignes 65 kV, des transformateurs 65/16 kV ainsi que des installations afférentes.

ORGANES

Assemblée générale des actionnaires

L'actionnariat de B-Valgrid a la composition suivante au 31 décembre 2017 :



Le capital-actions s'élève à CHF 12 000 000, libéré à hauteur de CHF 11 520 000.

Le Conseil d'administration a la composition suivante au 31.12.2017

Membres	Fonction	Entrée en fonction	Échéance du mandat *
Paul Michellod	Président, représentant FMV SA	2006	2017
Philippe Délèze	Vice-Président, représentant SEIC SA	2006	2017
Patrick Pralong	Administrateur, représentant Sinergy Infrastructure SA	2006	2017
Patrick Bertschy	Administrateur, représentant Romande Energie Holding SA	2016	2017
Michaël Imhof	Administrateur, représentant FMV SA	2016	2017
Joël Di Natale	Administrateur, représentant Sogesa SA	2016	2017
Olivier Salamin	Administrateur, représentant FMV SA	2016	2017
Jérôme Bonvin	Administrateur, représentant FMV SA	2017	2017

* Échéance lors de l'Assemblée générale statuant sur l'exercice cité.

La durée du mandat des membres du Conseil d'administration est de 3 ans.

M. Didier Fournier est secrétaire hors-conseil.

Organe de révision

Les fiduciaires Dini & Chappot SA et Nofival SA à Martigny assument le mandat d'organe de révision de B-Valgrid SA. La durée de leur mandat est d'un an.

Gestion et exploitation

B-Valgrid SA ne dispose pas de personnel propre. Elle a confié à FMV les mandats de gestion administrative et technique, ainsi que l'exploitation, la construction et l'entretien de ses installations. La direction opérationnelle est assurée par M. Patrick Maret, membre de la Direction de FMV.

B-VALGRID EN 2017

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CONTEXTE

Au niveau fédéral

La branche de l'électricité est en constante évolution depuis quelques années. Au niveau fédéral, les événements suivants ont marqué l'année 2017 :

– La Suisse dispose d'un approvisionnement énergétique sécurisé et bon marché. Cependant, les développements économiques et technologiques ainsi que les décisions politiques en Suisse et à l'étranger conduisent à des changements fondamentaux sur les marchés de l'énergie. Pour préparer la Suisse à cela, le Conseil fédéral a développé la Stratégie énergétique 2050. Avec cette stratégie, la Suisse devrait bénéficier d'un nouveau positionnement renforcé et devrait pouvoir maintenir une sécurité d'approvisionnement optimale. Dans le même temps, cette stratégie souhaite réduire l'impact environnemental de la Suisse en matière d'énergie. Le 21 mai 2017, le peuple suisse a approuvé la Stratégie énergétique 2050. Cela entraîne toute une nouvelle série de dispositions: le 1^{er} janvier 2018 est entrée en vigueur la loi sur l'énergie entièrement révisée dont trois nouvelles ordonnances et six ordonnances également révisées.

– La Stratégie Réseaux électriques vise un développement des réseaux moderne et adapté aux besoins et constitue un complément indispensable à la mise en œuvre de la Stratégie énergétique 2050. Le 13 avril 2016, le Conseil fédéral a adopté le message relatif à la loi fédérale sur la transformation et l'extension des réseaux électriques et l'a transmis au Parlement. Ce dernier a accepté le projet de loi le 15 décembre 2017. Les modifications devraient entrer en vigueur au 2^e trimestre 2019. Ce projet traite principalement des aspects suivants: des règles de développement des réseaux sont définies et les procédures mieux structurées; les procédures d'autorisation de construire sont optimisées afin de réduire sensiblement leur durée; des critères sont fixés pour choisir entre des lignes souterraines et des lignes aériennes. Le principe de l'enfouissement des réseaux électriques de niveau 3 à 7 est ainsi arrêté, dans les limites d'un facteur de surcoût déterminé par le Conseil fédéral (actuellement fixé à 3); enfin, les autorités ont un devoir d'information du grand public pour faciliter l'accep-

tation des projets. Les coûts supplémentaires résultant du projet de loi et du développement des productions décentralisées d'électricité sont estimés à 18 milliards de francs d'ici à 2050.

– Les nouvelles bases légales impacteront directement les activités de B-Valgrid, spécialement dans la conception de projets. L'évolution des changements législatifs feront dès lors d'objet d'un suivi permanent.

– Le processus d'ouverture complète du marché de l'électricité n'a pas évolué durant l'année sous revue. Cette libéralisation constitue une condition à la conclusion d'un accord sur l'électricité entre la Suisse et l'UE, accord cependant bloqué en l'état par l'Union Européenne. L'ouverture complète du marché n'entrera donc pas en vigueur au 1^{er} janvier 2019 comme initialement prévu.

– Les coûts d'utilisation du réseau sont une composante essentielle du prix de l'électricité. Ils comprennent les coûts d'amortissement du réseau, les coûts d'exploitation et les intérêts calculés. Pour le capital, immobilisé dans les réseaux électriques existants ou qui doit être investi dans de nouveaux réseaux électriques, l'investisseur a droit à un rendement. Celui-ci est fixé sur la base d'un coût moyen pondéré du capital, le WACC (Weighted Average Cost of Capital). Le Conseil fédéral a défini le WACC à 3,83% pour l'année 2018, inchangé par rapport à l'année précédente.

Au niveau cantonal

Au niveau cantonal, l'entrée en vigueur de la loi cantonale sur l'approvisionnement en électricité en 2015 représente une étape importante: cette loi demande au Conseil d'État de prendre toutes les mesures nécessaires pour la création d'une société cantonale de distribution du réseau de distribution suprarégional dans le canton du Valais. La loi est une étape essentielle vers l'unification du réseau 65 kV et l'application d'un tarif unique dans tout le canton. En tant que propriétaire et opérateur du réseau de distribution suprarégional dans le Bas-Valais, B-Valgrid continuera à suivre de près les changements et développements futurs.

Compris dans la Stratégie Réseaux 2025 et tenant compte des futurs besoins liés à la Stratégie énergétique 2050,

divers projets, dont le développement du réseau à très haute tension (THT) en Valais, sont importants et urgents comme :

– Le projet Chamoson-Chippis est nécessaire pour le transport de l'énergie produite dans les grandes centrales hydroélectriques valaisannes. Par un arrêt du 1^{er} septembre 2017, le Tribunal fédéral a rejeté les recours contre la décision du Tribunal administratif fédéral du 14 décembre 2016, confirmant ainsi l'approbation des plans par l'Office fédéral de l'énergie du 19 janvier 2015. Swissgrid peut dès lors lancer les travaux de construction de la ligne aérienne entre Chamoson et Chippis. La ligne aérienne, d'environ 30 kilomètres de longueur, sera construite via un nouveau tracé, plus éloigné des zones résidentielles. Les lignes de Swissgrid, des CFF et de B-Valgrid (partiellement) sont réunies sur les mêmes pylônes. Ainsi, environ 90 kilomètres de lignes aériennes et 322 mâts pourront être démontés. La ligne aérienne 380 kV Chamoson-Chippis est un élément essentiel de la Stratégie Réseaux 2025 de Swissgrid.

– En Valais, d'autres projets sont prévus pour renforcer et étendre le réseau à très haute tension, à savoir l'augmentation de la tension de la ligne aérienne Bickigen-Chippis de 220 kV à 380 kV et des lignes Chippis-Mörel et Mörel-Ulrichen. La réalisation de ces projets est nécessaire à l'évacuation, vers les centres de consommation, du courant produit par les aménagements hydroélectriques valaisans, dont en particulier le futur aménagement de pompage-turbinage Nant de Drance. Ces réalisations contribueraient grandement à régler les problèmes de congestion sur le réseau THT national.

A Chandoline (Sion), Swissgrid a construit un nouveau poste 220 kV afin de raccorder au réseau les deux transformateurs 220/125 kV de Grand Dixence SA. La nouvelle installation a été reliée à la ligne aérienne existante 220 kV Chamoson-Chippis en juin 2017. En temps utile, cette installation sera raccordée à la nouvelle ligne aérienne 380/220 kV entre Chamoson et Chippis.

NOTRE ANNÉE 2017

Faits marquants

Durant l'année 2017, FMV, en charge des gestions administrative et technique de B-Valgrid, a mené d'intenses négociations avec Swissgrid afin que l'ensemble des consommateurs valaisans d'électricité conservent les économies de coûts découlant du foisonnement au niveau du réseau 65 kV. Ce dossier confirme l'importance de regrouper l'exploitation de l'ensemble du réseau suprarégional 65 kV valaisan au sein d'une société cantonale unique.

Afin d'améliorer la sécurité d'approvisionnement en électricité du canton, B-Valgrid réalise d'importants investissements comme le renouvellement de la station 65/16 kV des Vorziers à Martigny dont les détails figurent ci-après sous la rubrique «Nos projets».

Exploitation

A l'exception de quelques dérangements techniques mineurs, l'exploitation du réseau de B-Valgrid s'est déroulée sans encombre en 2017. Tous les travaux nécessaires à l'entretien et à la maintenance des installations ont été réalisés.

Assemblée générale

L'Assemblée générale ordinaire de B-Valgrid s'est tenue à Fully le 10 mai 2017. Le Conseil d'administration l'a orientée sur les activités de la société et les actionnaires ont approuvé toutes ses propositions. L'Assemblée générale a par ailleurs élu au Conseil d'administration pour une période d'une année Monsieur Jérôme Bonvin, représentant de FMV en remplacement de Monsieur Patrick Maret assumant désormais la direction de la société.

Tarifs 2018

Les tarifs de B-Valgrid pour 2018 sont en légère hausse par rapport aux tarifs 2017. Malgré la diminution des tarifs des réseaux amont et des propres coûts d'exploitation, les tarifs 2018 augmenteront légèrement compte tenu principalement des hypothèses énergétiques retenues, de la hausse des coûts de capitaux (amortissements) ainsi que du report des différences de couverture des années précédentes. Le WACC quant à lui est resté inchangé à 3.83%.

NOS PROJETS

Renouvellement de la station des Vorziers

Après les études en lien avec le projet de construction réalisées en 2016 ainsi que l'adjudication du mandat d'ingénieur principal, du lot génie civil et des lots en relation avec les éléments techniques 65 kV, l'année 2017 a été marquée principalement par les travaux de construction du bâtiment, achevé durant l'automne 2017. Parallèlement, les prestations ou travaux suivants ont eu lieu conformément au planning du projet : mises à terre du bâtiment, second œuvre et installation des services internes. Le montage du matériel HT aura lieu durant la 1ère moitié de l'année 2018 ainsi que l'installation de contrôle commande et certaines finitions intérieures du second œuvre. Le renouvellement des installations 16 kV des deux partenaires GRD amont (Sinergy et SEIC) se déroulent en parallèle. La mise en service de la nouvelle station est prévue pour l'automne 2018. La sécurité revêt une importance primordiale dans ce projet car le nouveau poste de transformation est construit à proximité de la ligne CFF et des installations HT sous tension.

Remplacement d'un transformateur 65/16 kV au poste de Chenevières

Au poste de Chenevières, un des deux transformateurs 65/16 kV a été remplacé par un nouveau transformateur d'une capacité 25 MVA (ancien 12 MVA) afin d'améliorer la sécurité d'alimentation de la région de Martigny. Grâce à une excellente collaboration avec Sinergy, le nouveau transformateur a été mis sous tension en septembre 2017.

Monthey: poursuite des études pour améliorer la sécurité d'alimentation

Un groupe de travail spécifique intégrant les différents acteurs impliqués dans la région de Monthey a été mis en place. Ce groupe de travail a analysé plusieurs solutions techniques permettant d'améliorer la sécurité d'alimentation dans la région de Monthey. Durant l'année 2017, une variante a été choisie pour la suite des études. L'année 2018 sera consacrée aux études détaillées de la variante retenue et plus spécifiquement la coordination avec le projet R3.

Ligne Sembrancher – Les Vorziers

En 2017, B-Valgrid a finalisé l'achat de la ligne Sembrancher – Les Vorziers, anciennement détenue par la société Forces Motrices de Sembrancher SA. Cette ligne faisait déjà partie intégrante de la boucle du Val de Bagnes depuis la mise en service en 2013 de la liaison câblée Sembrancher-Probé.

PERSPECTIVES

Suite à l'entrée en force de l'autorisation de construire de la ligne 380 kV Chamoson-Chippis découlant de l'arrêt du Tribunal fédéral de septembre 2017, Swissgrid débute les travaux de construction de la ligne aérienne THT en 2018. B-Valgrid y installera un terna 65 kV sur le tronçon entre Riddes et Aproz, ce qui contribuera à améliorer la sécurité d'alimentation dans cette zone.

B-Valgrid poursuivra ses projets en 2018, en particulier la suite des travaux et la mise en service de la nouvelle sous-station 65 kV des Vorziers, la poursuite des études pour l'amélioration de la sécurité d'alimentation dans la région de Monthey ainsi que pour la construction d'un nouveau champ 220 kV et d'un nouveau transformateur 220/65 kV à St-Triphon, en collaboration avec Swissgrid.

Enfin, B-Valgrid continuera à s'engager pour le développement d'un réseau suprarégional unifié, sûr et performant, à un prix compétitif et stable. Elle mettra son expérience et ses compétences au service des autorités cantonales de façon coordonnée avec sa société-sœur Valgrid, de manière à atteindre l'objectif d'une exploitation commune du réseau suprarégional, tout en préservant les intérêts de ses clients et de ses actionnaires. Les mesures organisationnelles et techniques à mettre en place pour récupérer le gain de foisonnement feront partie des dossiers prioritaires.



PARTIE FINANCIÈRE

COMPTES 2017

COMPTE DE RÉSULTAT

EN CHF	Notes	2017	2016
Produits du transit d'énergie		15 423 940	15 945 397
Différence de couverture	2	473 687	687 694
Services-système et énergie renouvelable		1 701 043	1 994 798
Travaux pour tiers		361 605	-
Autres produits		826 043	623 299
Produits d'exploitation		18 786 318	19 251 188
Coûts des niveaux N1 à N4		-8 152 711	-8 459 762
Location de réseaux		-1 396 080	-1 507 762
Entretien et exploitation du réseau		-2 751 830	-2 668 930
Achats liés aux travaux pour tiers		-361 605	-
Services-système et énergie renouvelable		-1 701 043	-1 994 798
Frais d'administration		-302 264	-305 984
Frais divers		-287	-818
Impôts sur le capital et impôts fonciers		-132 000	-128 000
Charges d'exploitation		-14 797 820	-15 066 054
Résultat d'exploitation		3 988 498	4 185 134
Amortissements		-2 276 331	-2 276 734
Résultat avant intérêts et impôts		1 712 167	1 908 400
Produits financiers		528	492
Charges financières		-676 388	-672 736
Produits exceptionnels, uniques ou hors périodes	3	-	107 190
Charges exceptionnelles, uniques ou hors périodes	3	-6 810	-12 060
Résultat avant impôts		1 029 497	1 331 286
Impôts sur le bénéfice		-208 900	-274 000
Résultat annuel		820 597	1 057 286

COMPTES 2017

BILAN

ACTIF

EN CHF	Notes	31.12.2017	31.12.2016
Actif circulant			
Trésorerie		1 083 218	3 619 746
Créances sur ventes et prestations			
envers les actionnaires et les proches	4 168 936		2 830 969
envers les tiers	956 163	5 125 099	1 226 479
Actifs de régularisation			
envers les actionnaires et les proches	45 763		38 836
envers les tiers	2 858 590	2 904 353	2 383 887
Total de l'actif circulant		9 112 670	10 099 917
Actif immobilisé			
Immobilisations corporelles			
Immeubles et installations		50 867 960	50 066 220
Travaux en cours		3 731 702	1 124 377
– Fonds d'amortissements		-19 825 722	-17 697 904
		34 773 940	33 492 693
Immobilisations incorporelles			
Droits de transit / location fibre-optique		1 220 900	1 220 900
– Fonds d'amortissements		-793 397	-761 684
		427 503	459 216
Capital non libéré			
Capital-actions non libéré	4	480 000	480 000
Total de l'actif immobilisé		35 681 443	34 431 909
ACTIF		44 794 113	44 531 826

COMPTES 2017

BILAN

PASSIF

EN CHF	Notes	31.12.2017	31.12.2016
Capitaux étrangers à court terme			
Dettes sur achats et prestations			
envers les actionnaires et les proches		2 583 690	3 102 877
envers les tiers		782 429	774 398
		3 366 119	3 877 275
Passifs de régularisation			
envers les actionnaires et les proches		24 903	–
envers les tiers		1 585 522	1 081 579
		1 610 425	1 081 579
Total des capitaux étrangers à court terme		4 976 544	4 958 854
Capitaux étrangers à long terme			
Dettes à long terme portant intérêt			
envers les tiers	5	25 500 000	25 500 000
Provision pour stabilité du timbre		235 000	235 000
Total des capitaux étrangers à long terme		25 735 000	25 735 000
Capitaux propres			
Capital-actions	4	12 000 000	12 000 000
Réserve légale issue du bénéfice		286 800	233 900
Réserve facultative issue du bénéfice		975 172	546 786
Bénéfice de l'exercice		820 597	1 057 286
		14 082 569	13 837 972
Total des capitaux propres		14 082 569	13 837 972
PASSIF		44 794 113	44 531 826

COMPTES 2017

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

EN CHF	2017	2016
Résultat annuel	820 597	1 057 286
Amortissements	2 276 331	2 276 734
Dissolution / constitution de provisions	6 810	-41 762
Cash-Flow	3 103 738	3 292 258
Variation des créances	-1 067 651	-957 150
Variation des actifs de régularisation	-481 630	-678 912
Variation des dettes	-511 156	1 090 898
Variation des passifs de régularisation	522 036	86 724
Variation du fonds de roulement	-1 538 401	-458 440
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	1 565 337	2 833 818
Investissements	-953 541	-2 637 564
Désinvestissements	35 000	-
Travaux en cours	-2 607 324	-441 166
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-3 525 865	-3 078 730
Paiement du dividende	-576 000	-576 000
Augmentation des emprunts	-	5 500 000
Remboursement d'emprunts	-	-4 000 000
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	-576 000	924 000
Total des flux de trésorerie	-2 536 528	679 088
Variation de la trésorerie		
Au 01.01	3 619 746	2 940 658
Au 31.12	1 083 218	3 619 746
Variation de la trésorerie	-2 536 528	679 088

COMPTES 2017

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Généralités

La loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEl) prévoit à son article 11 que les gestionnaires et les propriétaires de réseaux de distribution et des réseaux de transport établissent pour chaque réseau des comptes annuels et une comptabilité analytique, distincts de ceux des autres secteurs d'activité, «l'unbundling». L'activité principale de B-Valgrid SA est la distribution suprarégionale d'électricité. Les travaux effectués pour des tiers sont une activité annexe et marginale: les coûts et recettes y relatifs sont visibles distinctement dans les comptes. Les exigences légales en matière de transparence dans la publication des comptes sont ainsi respectées.

Actif immobilisé

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan à leur valeur d'acquisition, en tenant compte des amortissements économiquement justifiés. Les amortissements sont établis selon la méthode linéaire basée sur l'estimation de la valeur d'utilisation technique et économique.

Les durées d'amortissement se basent sur les catégories suivantes:

Lignes aériennes	60 ans
Bâtiments et génie civil	50 ans
Transformateurs, câbles	40 ans
Droits de transit	30-40 ans
Champs de ligne, de transformateurs	30 ans
Location fibre-optique	20 ans
Circuits de mesure et de contrôle commande	10-15 ans

1. Principes d'évaluation

Les comptes annuels de B-Valgrid SA ont été établis conformément aux règles du droit comptable suisse. Les principaux postes des états financiers ont été portés au bilan conformément aux informations ci-après.

Cours de change

Le cours de change utilisé à la date du bilan au 31.12.2017 est celui publié mensuellement par l'Administration fédérale des contributions. Les transactions en cours d'année sont évaluées de la même manière selon le cours de change du mois concerné.

Créances

Les créances sur ventes et prestations sont comptabilisées à leur valeur nominale, sans correction de valeur individuelle.

COMPTES 2017

2. Différence de couverture

Le mécanisme de calcul des coûts imputables prévoit le report de la différence de couverture des années précédentes dans le calcul du timbre. La différence de 2017 pourra ainsi être prise en compte dans le calcul du timbre d'acheminement de l'année 2019 et suivantes.

Le report de coûts pour 2017 se calcule ainsi :

EN CHF	
Insuffisance de recettes	69 628
Différence sur les coûts imputables	768 407
Adaptation WACC, base 31.12.2017 vs 31.12.2015	80 520
Différence de couverture des années antérieures	-535 953
Intérêts sur le solde de la différence de couverture des années antérieures	91 085
Différence de couverture (report sur timbres 2019 et ss)	473 687

3. Charges et produits exceptionnels, uniques ou hors périodes

Cette position contient en 2017 un complément sur les impôts antérieurs.

4. Actionnaires

EN CHF	Capital-actions	Type	Capital libéré	Solde à libérer
FMV SA	6 360 000	53%	A	6 360 000
FMV SA	600 000	5%	B	120 000
SEIC SA	1 800 000	15%	A	1 800 000
Sinergy Infrastructure SA	960 000	8%	A	960 000
SOGESA	960 000	8%	A	960 000
Romande Energie Holding SA	960 000	8%	A	960 000
Commune de Fully	360 000	3%	A	360 000
	12 000 000			11 520 000
				480 000

COMPTES 2017

5. Dettes à long terme portant intérêt

EN CHF			31.12.2017	31.12.2016
Crédit Suisse	05.01.2009 – 07.01.2019	3.70%	4 000 000	4 000 000
Banque Cantonale du Valais	05.01.2009 – 05.01.2021	3.75%	5 000 000	5 000 000
Banque Cantonale du Valais	05.01.2009 – 05.01.2024	3.85%	5 000 000	5 000 000
Banque Cantonale du Valais	04.01.2010 – 04.01.2022	3.17%	3 000 000	3 000 000
Raiffeisen (*)	13.01.2014 – 06.01.2029	variable	3 000 000	3 000 000
Postfinance	04.01.2016 – 04.01.2023	0.65%	3 000 000	3 000 000
Postfinance	20.07.2016 – 20.07.2023	0.60%	2 500 000	2 500 000
			25 500 000	25 500 000

En relation avec les dettes ci-dessus, la société ne peut pas mettre en garantie ses actifs sans l'accord des bailleurs de fonds.

(*) Cette position concerne un crédit long terme, mais les tirages s'effectuent sur du court terme.

6. Moyenne annuelle des emplois à plein temps

La société n'a pas d'employés.

PROPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

UTILISATION
DU BÉNÉFICE

EN CHF	2017
Bénéfice reporté	975 172
Bénéfice de l'exercice	820 597
Bénéfice à répartir	1 795 769
5% Attribution à la réserve générale	41 100
5% Dividende sur le capital-actions libéré de CHF 11 520 000	576 000
Report sur la nouvelle année	1 178 669
Total bénéfice réparti	1 795 769


**RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION
SUR LE CONTROLE RESTREINT A L'ASSEMBLEE GENERALE
DE B-VALGRID SA à Martigny**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe) de B-VALGRID SA pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au conseil d'administration alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée

En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ainsi que la proposition concernant l'emploi du bénéfice ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Martigny, le 28 mars 2018

Fiduciaire DINI & CHAPPOT SA


Philippe Dini
Expert réviseur agréé


Daniel Murisier
Expert réviseur agréé

NOFIVAL SA


Julien Morod
Expert réviseur agréé


Dimitri Vernay
Expert réviseur agréé

IMPRESSUM

Rapport de gestion B-Valgrid 2017

Mars 2018

Responsable de la publication

Didier Fournier

Textes, graphisme et mise en page

FMV SA

Crédits photos

Sébastien Moret p. 9 - 10

Impression

Ronquoz Graphix, Sion

Photo de couverture : Sébastien Moret

